



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5851

Lundi 09 Juin 2014

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 4 534.35**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,14%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 3,49%

**TUNINDEX20 : 1 860.72**

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 0,07%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 6,14%

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 063,89	-0,43%	3,42%
8300	INDICE DES BANQUES	2 762,38	-0,49%	4,00%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 887,11	-0,41%	-1,29%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 536,04	0,03%	2,01%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 412,48	-0,43%	0,30%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 084,53	-0,50%	1,42%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 981,30	0,14%	13,90%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	1 962,80	0,94%	-1,00%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 316,17	-0,01%	19,09%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 233,16	0,35%	-10,83%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 654,81	1,18%	-4,15%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 145,39	1,64%	-5,50%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 332,48	-0,13%	-0,03%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	23,390	22,770	23,450	23,450	22,770		
2	1	0,650	23-05-2014	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	14,440	14,450	14,440	14,450	14,410		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,160	1,150	1,170	1,170	1,140		
4	1	0,550	29-04-2014	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,800	7,800	7,800	7,800	7,800		
5	5	1,340	09-07-2013	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,900	17,950	17,800	17,960	17,500		
6	10	2,500	06-06-2014	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	64,150						
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	11,200						
8	5	1,000	13-06-2013	TL - Tunisie Leasing	21,400	21,450	21,500	21,500	21,440		
9	1	0,260	21-06-2013	BT - Banque de Tunisie	10,170	10,000	10,000	10,100	10,000		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	4,870						
11	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	6,790	6,790	6,790	6,790	6,720		
12	5	0,850	10-07-2013	AMEN BANK	26,800	26,800	27,590	27,590	26,800		
13	1	0,220	21-05-2014	ATB - Arab Tunisian Bank	4,110	4,110	4,110	4,130	4,110		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	14,000	14,000	14,000	14,000	14,000		
15	5	1,500	20-06-2013	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	62,790	62,800	63,000	63,000	62,800		
16	5	0,750	29-05-2014	CIL - Compagnie Internationale de leasing	12,790						
17	1	0,200	01-07-2013	ATL - Arab Tunisian Lease	2,710	2,730	2,740	2,770	2,730		
18	1	0,200	08-07-2013	PGH - Poulina Group Holding	5,060	5,060	5,060	5,060	5,060		
19	10	1,800	02-06-2014	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	140,000	140,000	140,000	142,000	140,000		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,680	3,680	3,680	3,680	3,600		
21	5	0,850	06-06-2013	SALIM - Société d'Assurances SALIM	21,980	21,330	21,330	21,970	21,330	B	21,330
22	1	0,200	18-07-2013	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	6,190	6,190	6,130	6,190	6,130		
23	1	0,060	24-06-2013	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,780	1,780	1,780	1,780	1,780		
24	1	0,070	08-07-2013	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,340	2,340	2,340	2,390	2,290		
25	10	1,200	16-07-2013	TJL - Attijari Leasing	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000		
26	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	6,860	7,160	7,270	7,270	7,160	H	7,270
27	5	0,400	01-07-2013	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,080	10,090	10,090	10,130	10,080		
28	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	4,520	4,410	4,410	4,410	4,410		
29	1	0,060	15-07-2013	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,740	2,740	2,840	2,860	2,720		
30	1	0,100	01-07-2013	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,700	3,740	3,700	3,740	3,700		
31	1	0,380	13-06-2013	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,270	7,300	7,370	7,370	7,300		
32	1	0,180	15-08-2013	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,200	2,190	2,190	2,200	2,190		
33	5	0,550	15-07-2013	EL WIFACK Leasing	14,780	14,800	14,690	14,800	14,360		
34	1	0,280	19-06-2013	Société ESSOUKNA	8,630						
35	1	0,150	05-08-2013	ADWYA - Société Adwya	8,790	8,740	8,750	8,750	8,740		
36	1	0,220	25-06-2013	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,330	4,330	4,350	4,350	4,310		
37	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	2,900	2,820	2,850	2,900	2,820		
38	1	0,500	10-07-2013	ARTES - Automobile Réseau Tunisie et Services	7,590	7,430	7,500	7,700	7,430		
39	5			HANNIBAL LEASE	7,470						
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,700	6,700	6,700	6,700	6,700		
41	5	0,350	21-06-2013	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	9,600	9,350	9,550	9,580	9,350		
42	1	0,333	30-07-2013	ENNAKL Automobiles	9,300	9,350	9,350	9,350	9,250		
43	1	0,300	19-07-2013	Telnet Holding	5,290	5,330	5,300	5,330	5,180		
44	1			OTH - One Tech Holding	7,000	7,000	7,000	7,010	6,850		
45	1			CITY CARS	11,200	11,200	11,200	11,200	11,200		
46	1	0,750	30-05-2014	EURO-CYCLES	9,770	10,040	9,790	10,040	9,770		
47	1	0,100	02-06-2014	BEST LEASE	1,800	1,760	1,760	1,760	1,760		
48	1			CELLCOM	8,600	8,850	8,830	8,850	8,590		
49	1			SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,550						
50	2			MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	6,840	6,640	6,750	6,880	6,640		
51	1			SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	5,680	5,570	5,630	5,670	5,550		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	25-09-2013	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	26,500	26,500	26,500		
53	25	5,100	14-06-2013	Air Liquide Tunisie	284,820				
54	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,480				
55	10	2,000	03-06-2014	Placements de Tunisie - SICAF	43,000				
56	5	1,500	30-05-2014	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	48,930				
57	10	4,200	17-06-2013	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	41,180				
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	2,770	2,650	2,650		
59	10	6,420	05-06-2014	ALKIMIA - Société Chimique	56,030	56,000	56,000		
60	1	1,000	12-06-2013	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,400				
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	26,000				
62	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	6,500				
63	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	9,320				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHE FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
64	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	5,030	5,000	4,890	5,000	4,880		
65	1			Société SERVICOM	19,780	19,900	19,400	19,900	19,300		
66	1			Société Carthage Cement	2,830	2,810	2,920	2,920	2,810		
67	1	0,100	16-04-2013	Société HEXABYTE	9,940	10,140	9,970	10,140	9,840		
68	1			Société AE TECH	4,080	4,100	3,980	4,100	3,980		
69	1			Société LAND'OR	5,120	5,000	5,270	5,270	5,000		
70	1	0,335	10-07-2013	Société New Body Line	5,990	5,990	6,000	6,000	5,990		
71	5			Société SYPHAX AIRLINES	6,250	6,270	6,200	6,270	6,090		
72	1			SOTEMAIL	3,000	2,910	2,900	2,990	2,870		
73	1			TGH - Société Tawazol Group Holding	1,100						

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
74	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,560				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA</b>									
75	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2013	100,400			
76	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	07-02-2014	101,600	101,490	101,490	23,973
77	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	86,000			
78	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2014	102,000			
79	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2013	103,200			
80	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	75,000			
81	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2014	106,600			
82	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2014	98,080			
83	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	12-08-2013	95,400			
84	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	11-10-2013	100,000			
85	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	11-10-2013	98,330			
86	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2014	100,000			
87	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2014	96,600			
88	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018		100,000			
89	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020		98,000			
<b>LES EMPRUNTS</b>									
90	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2013	100,000			
91		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
92		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
93		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2013	100,000			
94		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032	09-02-2014	100,000			
95		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019	09-02-2014	99,990			
96	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2014	100,000			
97	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2013	100,000			
98		EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
99		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
100		EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06	BH31F	28-06-2020		100,000			
101		EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06	BH31V	28-06-2020		100,000			
102	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09	TL9SF	25-09-2014	25-09-2013	98,500			
103		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09	TL9SV	25-09-2014	25-09-2013	100,000			
104		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
105		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03	TL92V	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
106		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2014	100,000			
107		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2014	100,000			
108		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
109		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
110		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T10SF	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
111		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T10SV	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
112		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016	10-06-2013	99,390			
113		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
114		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016	29-10-2013	98,000			
115		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10	T112V	29-10-2016	29-10-2013	100,000			
116		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017	29-01-2014	98,300			
117		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017	29-01-2014	100,000			
118		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05	T21AF	29-05-2017	29-05-2014	100,000			
119		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05	T21AV	29-05-2017	29-05-2014	100,000			
120		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05	T21BF	29-05-2019	29-05-2014	97,900			
121		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01	T22AF	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
122		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01	T22AV	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
123		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01	T22BF	15-01-2020	15-01-2014	100,000			
124		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05	T13SF	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
125		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05	T13SV	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
126		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10	T13AF	03-10-2018		99,530			
127		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10	T13AV	03-10-2018		100,000			
128		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10	T13BF	03-10-2020		100,000			
129		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02	T32AF	05-02-2019		100,000			
130		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02	T32AV	05-02-2019		100,000			
131		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02	T32BF	05-02-2021		100,000			
132	UBCI	EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05	OBC13	31-05-2020	31-05-2014	100,000			
133	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2014	100,000			
134		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2014	100,000			
135		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2014	100,000			
136		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2014	101,760			
137		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2014	100,000			
138		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2014	100,000			
139		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019	27-01-2014	100,000			
140		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022	27-01-2014	100,000			
141	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2014	100,000			
142	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2014	98,970			
143		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2014	100,000			
144		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2014	100,000			
145		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
146		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
147		EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB82S	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
148		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
149		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
150		EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09	ABS2F	17-09-2022	17-09-2013	100,000			
151		EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09	ABS2V	17-09-2022	17-09-2013				

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES EMPRUNTS - SUITE</b>											
169	CIL	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
170		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
171		EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
172		EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
173		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2013	100,000					
174		EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2013	101,120					
175		EO CIL 2009 / 3 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
176		EO CIL 2009 / 3 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
177		EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
178		EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
179		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
180		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
181		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
182		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
183		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2014	100,000					
184		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018		100,000					
185		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018		100,000					
186		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018		100,260					
187		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020		100,000					
188	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2014	100,000					
189		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2014	100,000					
190		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2014	100,000					
191		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2014	100,000					
192		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2013	100,000					
193		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2013	100,000					
194	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
195		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
196		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
197		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
198		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
199		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
200		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2013	99,990					
201		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
202		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
203		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
204		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2014	99,990					
205		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
206		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
207		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
208		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020		100,000					
209		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020		100,000					
210		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019		100,000					
211	Meublatex	EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
212		EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
213		EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
214		EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
215		EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
216		EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
217		EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
218	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
219	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
220		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
221		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
222		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2014	98,000					
223		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2014	100,000					
224		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2014	100,000					
225		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
226		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
227		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019	18-12-2013	100,000					
228		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP à TMM+2,10% j. 22/11	J13AV	22-11-2018		100,000					
229		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13BF	22-11-2018		99,500					
230		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF	22-11-2020		100,000					
231	MOD.LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML21F	18-02-2020	18-02-2014	100,000					
232	AIL	EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2014	100,000					
233		EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2014	100,000					
234		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6,0% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2014	98,000					
235		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2014	100,000					
236		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018	31-05-2014	100,000					
237		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018	31-05-2014	100,000					
238	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
239		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
240		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
241	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
242	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
243		EO UNIFACTOR 2013 Fixe 5ans AP à 7,00% j. Le 14/10	UF13F	14-10-2018		100,000					
244		EO UNIFACTOR 2013 Variable 5ans AP à TMM+2,00% j. Le 14/10	UF13V	14-10-2018		100,000					
245	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
246	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
247	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
248	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
249	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
250		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
251		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
252	Hannibal Lease	EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
253		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
254		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2013	100,000					

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
280				MONOPRIX (da. 1/7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	6,680				
281				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	14,950				
282				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	4,920	4,000	4,000		
283				SFBT (da. 1/6. 01/06/1999 - SFB99)	13,600				
284				SFBT (da. 1/7. 01/06/2000 - SFB00)	10,200				
285				SFBT (da. 1/2. 27/04/2001 - SFBT1)	23,800				
286				SFBT (da. 1/2. 11/04/2002 - SFB02)	15,870				
287				SFBT (da. 1/12. 23/05/2006 - SFB06)	2,440				
288				SFBT (da. 1/13. 14/05/2007 - SFB07)	2,090	1,850	1,850		
289				SFBT (da. 5/56. 12/05/2010 - SFB10)	2,230				
290				SFBT (da. 5/61. 30/03/2011 - SFB11)	1,850				
291				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,810	0,640	0,640		
292				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	0,890	0,700	0,700		
293				SFBT (da. 1/8. 20/05/2014 - SFB14)	1,890	2,000	2,000		
294				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,970				
295				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,230				
296				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,210				
297				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,190				
298				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,180				
299				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080				B
300				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,260				
301				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,110				B
302				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,350				
303				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,740				
304				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,180				
305				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,140				
306				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,140				
307				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,260				
308				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,670				
309				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,010	0,030	0,030		
310				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,210				
311				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,780				
312				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,220				
313				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,130				
314				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,840				
315				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,760				
316				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,590				
317				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,900				
318				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,700				
319				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,490				
320				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,660				
321				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,470				
322				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,100				
323				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,510				
324				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,500				
325				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,480				
326				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,390				
327				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,360				
328				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,800	0,780	0,780		
329				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 - TLS14)	0,740	0,820	0,820		
330	5			Tunisie Leasing NG j. 10/02/2014 TLSG4	20,400	19,800	19,800		
331				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,260				
332				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,540				
333				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,390				
334				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	10,250				
335				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,600				
336				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,390				
337				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	276,790				
338				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	158,170				
339				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	135,570				
340				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	90,380				
341				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	65,730				
342				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	50,560				
343				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	46,670				
344				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	43,080				
345				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	43,080	35,010	35,010		
346				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	35,650				
347				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	34,840				
348				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	31,060				
349				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	21,050				
350				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	25,890				
351				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,530				
352				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,550				
353				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,490				
354				UBCI (da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,080				
355	5			UBCI NG j. 01/09/2013 UBCG3	25,080				
356				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,840				
357	10			ICF NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS	38,120				
358				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,560				
359				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,060				
260				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,340				
261				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,410				
262				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,540				
363				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,630				
364				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	2,640				
365	5			AMEN BANK AN j. 12/06/2013 ABAN3	26,420				
366				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,860	0,500	0,500		
367				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,550				
368				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,310				
369				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,640				
370				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,850				
371				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,140				
372				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	20,820				
373				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,870				
374				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,650				
375				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,040				
376				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,040				
377				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,360				
378				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,520				
379				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,760				
380				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,730				
381				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,340				
382				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,160	0,350	0,350		
383				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,430				
384				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	13,000				
385				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,180				
386				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,180				
387				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,980				
388				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,450	0,300	0,300		
389				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,190				
390				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,640				
391				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,590				
392				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,200				
393				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,130				
394				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,350				
395				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,880				B
396				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,630				
397				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,640				
398				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,330				
399				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,360				
400				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,110				
401				ATTIJARI LEASING Action Rompue - TJLR	6,720				
402				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,740				
403				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,440				
404				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	1,430				
405				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPL7)	1,300				
406				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPL8)	0,500				
407				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,520	0,010	0,010		
408				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,310				B

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
409				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,570				
410				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,360				
411				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,170				
412				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,310	0,010	0,010		
413				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,070	0,020	0,020		
414				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,160	0,140	0,140		
415				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,710				
416				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,580				
417				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,210				
418				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,780				
419				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,100	0,090	0,090		
420				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,480				
421				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,600				
422				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,910				
423				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,380				
424				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,330				
425				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,320	0,010	0,010		
426				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,780				
427				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,170	0,790	0,790		
428				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,790				
429				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,550				
430				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,810				
431				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,170	0,010	0,010		
432				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,690	0,600	0,600		
433				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,220				
434				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,100				
435				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,180				
436				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,290				
437				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,400	1,600	1,600		
438				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,520				
439				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,050				
440				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,140				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## HORS-COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
441	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	9,000				
442	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	9,450			H	9,870

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

## MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>									
<b>OFFRES AVEC CONTREPARTIE</b>									
Sté d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse -SIFIB BH	100	100.000	22-11-2013	100.000		1	SIFIB BH	30-06-2014	13-06-2014
Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances - COMAR	20	270.000	06-06-2014	260.000		15	Al	30-06-2014	13-06-2014
<b>OFFRES SANS CONTREPARTIE</b>									
Sté d'Édition d'Impression et de Communication	10			13.980		7 600	SBT	30-06-2014	13-06-2014
<b>DEMANDES SANS CONTREPARTIE</b>									
Sté d'Assurances et de Réassurances - MAGHREBIA	10	14.000	02-05-2014	14.000		2 000	UIB FIN		

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

1-A partir du **mardi 27 mai 2014**, les **90 004 156** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société TAWASOL GROUP HOLDING, ainsi que les **17 995 844** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **108 000 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **1,100 dinar** par action.

Le titre TAWASOL GROUP HOLDING sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007650013
- Mnémonique : TGH
- Libellé : TAWASOL GP HOLDING
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société TAWASOL GROUP HOLDING sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	128	1 419 576	20 560	1 360 521	1 381 081
AMEN INVEST	917	1 324 558	280 691	1 015 103	1 295 794
ATTIJARI INTER	119	115 439	46 239	67 299	113 538
AXIS BOURSE	96	1 355 954	25 350	1 294 001	1 319 351
BEST INVEST	5	6 045	1 500	4 420	5 920
BIAT CAPITAL	4	10 172	1 400	8 532	9 932
BNA CAP	40	345 803	15 779	320 940	336 719
CGF	310	443 930	152 010	283 887	435 897
CGI	1	2 000		1 944	1 944
COFIB CAP	296	445 592	54 670	380 158	434 828
FINA CORP	10	1 000	1 000		1 000
MAC SA	1 397	5 562 665	363 567	5 056 024	5 419 591
MAXULA BOURSE	228	268 200	157 500	107 650	265 150
MCP	21	14 330	6 330	7 780	14 110
SBT	3	1 200	1 200		1 200
SCIF	186	224 578	49 175	170 568	219 743
SIFIB BH	38	368 700	15 700	343 282	358 982
STB FINANCE	17	22 200	11 200	10 698	21 898
TSI	464	1 517 559	183 218	1 297 653	1 480 871
TUNISIE VALEURS	495	1 373 550	207 052	1 134 394	1 341 446
UBCI FIN	15	322 373	1 500	312 046	313 546
UFI	55	400 538	29 900	360 439	390 339
UIB FINANCE	1	18 000		17 505	17 505
<b>Total</b>	<b>4 846</b>	<b>15 563 962</b>	<b>1 625 541</b>	<b>13 554 844</b>	<b>15 180 385</b>

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie A (3 647 250 actions) et du Placement Global (820 905 actions), soit un total de 4 468 155 actions a été transféré à la catégorie B. Ainsi, la quantité offerte pour la catégorie B passera de 9 086 689 actions à 13 554 844 actions.

Par ailleurs, MAC SA informe que dans le cadre du Placement Global, 8 investisseurs ont souscrit 2 815 459 actions

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE  
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP»

## ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MIP» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des **3 250 000 actions** constituant le capital actuel, ainsi que des **1 148 937 actions nouvelles** souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total **4 398 937 actions** de nominal un (1) dinar chacune.

## I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

**Dénomination sociale :** MIP « Maghreb International Publicité »

**Siège social :** Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035-, Z.I Chargaia I - Tunis

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 11 mars 2004

**Capital social :** 3 250 000 dinars divisé en 3 250 000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc..., en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

## II-PRESENTATION DE L'OFFRE :

## 1- Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **06/11/2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le **08/11/2013**, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Epargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

## Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du **25/01/2014** a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **3 250 000** dinars à **4 398 937** dinars et ce, par la création et l'émission de **1 148 937** actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

## Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

## 2- Actions offertes au Public

L'introduction de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de **1 531 916 actions** d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de **4,7 dinars** et ce, dans le cadre d'une **Offre à Prix Ferme** de 1 531 916 actions portant sur :

- **1 148 937 actions nouvelles à émettre** dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et

- **382 979 actions anciennes à céder** par des anciens actionnaires, M. Mehdi CHERIHA (191 489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191 490 actions), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions.

**Chaque quotité** est composée de **trois (3) actions nouvelles** à souscrire en numéraire et d'une **(1) action ancienne** à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de **382 979 quotités**.

## 3- Modalité de paiement du prix

Pour la présente offre, le **prix de l'action** de la société « MIP », tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à **4,7 dinars**.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société « MIP », dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## 4- Période de validité de l'offre

L'offre à prix ferme sera ouverte au public du **20 mai 2014 au 05 juin 2014 inclus**.

## 5- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1er janvier 2013**.

## 6- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société « MIP » exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## 7- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

## 7.1 Mode de placement des titres

L'opération proposée porte sur une **Offre à Prix Ferme** de **1 531 916 actions** dont **382 979 actions anciennes** à céder par des actionnaires actuels (M. Mehdi CHERIHA : 191 489 actions et M. Mohamed Hédi CHERIHA : 191 490 actions) et **1 148 937 actions nouvelles** à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de **34,82%** après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de **quotités d'actions** composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de **382 979 quotités** offertes, correspondant à 382 979 actions anciennes et 1 148 937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

**Catégorie A : 268 085 quotités** offertes représentant **70% de l'OPF**, soit 804 255 actions nouvelles et 268 085 actions anciennes, réservées **aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers** sollicitant au minimum **265 quotités** et au maximum **54 986 quotités**, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Catégorie B : 114 894 quotités** offertes représentant **30% de l'OPF**, soit 344 682 actions nouvelles et 114 894 actions anciennes, réservées **aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels** sollicitant au minimum **53 quotités** et au maximum **5 498 quotités**, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les **personnes physiques majeures Tunisiennes**: le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les **personnes physiques mineures Tunisiennes**: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les **personnes morales Tunisiennes**: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au Registre de Commerce.
- Pour les **OPCVM**: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire.
- Pour les **institutionnels autres qu'OPCVM**: la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les **personnes étrangères**: le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP»

<p>Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépeuplement.</p> <p>La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui <b>ne peut être inférieur à 53 quotités</b> correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, <b>ni supérieur à 5 498 quotités</b>, correspondant à 16 494 actions nouvelles et à 5 498 actions anciennes pour les <b>non institutionnels</b> (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), <b>ni inférieur à 265 quotités</b> correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, <b>ni supérieur à 54 986 quotités</b> correspondant à 164 958 actions nouvelles et à 54 986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).</p> <p>En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.</p> <p>En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.</p> <p>En outre, les demandes d'acquisition de quotités d'actions par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.</p> <p>Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.</p> <p>Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.</li> <li>- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.</li> </ul> <p>Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépeuplement.</p> <p>En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.</p> <p>Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.</p> <p>L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.</p> <p><b>Le mode de satisfaction</b> des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :</p> <p><b>Catégories A:</b> Les demandes d'acquisition seront satisfaites <b>au prorata</b> sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.</p> <p>Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépeuplement sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.</p> <p><b>Catégorie B:</b> Les demandes d'acquisition seront satisfaites <b>également</b> par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie.</p> <p>Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépeuplement.</p> <p><b>Transmission des demandes</b></p> <p>Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.</p> <p>Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le <b>lundi 09 juin 2014 à 17h00</b>. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.</p> <p><b>Ouverture des plis et dépeuplement</b></p> <p>Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, le <b>mardi 10 juin 2014</b>, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépeuplement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépeuplement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.</p> <p><b>7.2 Déclaration des résultats</b></p> <p>Dès la réalisation de l'opération de dépeuplement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.</p> <p><b>7.3 Règlement des capitaux et livraison des titres</b></p> <p>Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.</p> <p>Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.</p> <p>La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société « MIP » le code <b>ISIN TN0007660012</b>.</p> <p>La société « MIP » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.</p> <p>Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.</p> <p>Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.</p> <p><b>8- Cotation des titres</b></p> <p>La date de démarrage de la cotation des titres, sur le <b>market alternatif</b> de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.</p> <p>Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.</p> <p><b>9- Avantage fiscal</b></p> <p>L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que « Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».</p> <p>Par conséquent, et vu que l'introduction de la société « MIP » porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.</p> <p><b>10- Listing sponsor</b></p> <p>La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.</p> <p>Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.</p> <p><b>11- Contrat de liquidité</b></p> <p>Un contrat de liquidité pour une période <b>d'une année</b> à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS «MCP», intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur <b>53 192 titres</b> et un montant de <b>250 000 dinars</b>.</p> <p><b>12- Régulation du cours boursier</b></p> <p>Les actionnaires de la société « MIP » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.</p> <p>Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.</p> <p>Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP- intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur les sites Internet du CMF : <a href="http://www.cmf.org.tn">www.cmf.org.tn</a> et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis: <a href="http://www.bvmt.com.tn">www.bvmt.com.tn</a>.</p>
<p align="center"><b>ADMISSION DE LA SOCIETE MANUFACTURE DE SACHETS ET FILETS «MSF»</b></p> <p><b>Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse</b></p> <p>Lors de sa réunion du 17 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 7 100 000 actions constituant le capital actuel de la société MSF, ainsi que des 2 672 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 9 772 000 actions de nominal un dinar chacune.</p> <p><b>Diffusion des titres offerts</b></p> <p>L'Offre au public porte sur 2 672 000 actions, soit 27,34% du capital social après augmentation.</p> <p><b>Intermédiaire introducteur :</b> MAXULA BOURSE</p> <p><b>Evaluateur :</b> MAXULA BOURSE</p> <p><b>Listing Sponsor :</b> Banque d'Affaires de Tunisie</p> <p>Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.</p>
<p align="center"><b>COTATION EN BOURSE DES TITRES « SERVICOM » SUITE A LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 17 DECEMBRE 2013</b></p> <p><b>A partir du lundi 02 juin 2014</b></p> <p>Les 1 179 000 actions nouvelles souscrites seront admises et négociables en bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Code Mnémonique : SERVI</li> <li>• Code ISIN : TN0007340011</li> <li>• Groupe de Cotation : 51</li> </ul>
<p align="center"><b>RESULTAT DE L'OPERATION DE MAINTIEN DE COURS SUR LES ACTIONS DE LA DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT-</b></p> <p>1- Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que l'opération de maintien de cours ouverte le 19 mai 2014 a été clôturée le 05 juin 2014. Cette opération vise l'acquisition, par M. Kamel Belkhiria et les sociétés MEDIGRAIN et Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies –MCSR-, du reste des actions composant le capital de la société SOPAT appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital.</p> <p>2- MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse agissant pour le compte de M. Kamel Belkhiria et des sociétés MEDIGRAIN et Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies –MCSR-, a déclaré que pendant la période de maintien de cours visant l'acquisition de 4 492 040 actions soit 34,571% du capital de la SOPAT aucune action n'a été acquise.</p>
<p align="center"><b>VENTE JUDICIAIRE</b></p> <p>La Bourse informe qu'au cours de la séance <b>du jeudi 12 juin 2014</b>, l'intermédiaire SIFIB-BH se propose de mettre en vente directement sur le marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>84 733 actions BH</b> (TN0001900604) avec un prix minimal de <b>11,280 dinars</b></li> <li>- <b>2 droits d'attribution BHDA7</b> (TN0001900778) avec un prix minimal de <b>0,740 dinars</b>.</li> </ul> <p>Cette vente fait l'objet d'une décision judiciaire.</p>
<p align="center"><b>AVIS DES SOCIETES</b></p>
<p align="center"><b>SOCIETE EURO-CYCLES</b></p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société <b>EURO-CYCLES</b> qui s'est tenue le 15 Mai 2014 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du Vendredi 30 Mai 2014. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2013 a été fixé à <b>0,750 DTU</b> par action.</p>
<p align="center"><b>ARTES - AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES</b></p> <p>Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 30 Avril 2014 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2014 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 0,415 Dinar par action.</p>
<p align="center"><b>BANQUE DE TUNISIE</b></p> <p>La Banque de Tunisie informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 Mai 2014, de convoquer une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 Juin 2014 à laquelle il proposera la distribution d'un dividende de 0,260 dinars par action au titre de l'exercice 2013.</p>

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10h00 le Mardi 10 Juin 2014, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013.
- 7- Nomination du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2014, 2015 et 2016

**NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.**

**Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.**

**Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société**

### SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 26 juin 2014 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- 4) Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2014.
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2014.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

### SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER -

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à 15 heures à l'hôtel Regency à Gammarth, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
5. Affectation du résultat,
6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination des commissaires aux comptes,
10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

### SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER -

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel Regency à Gammarth, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves
- 2- Modification de l'article 6 des statuts
- 3- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

### REPRISE DE LA PERIODE DE SOUMISSION DES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET MR KAMEL BELKHIRIA A LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA

Le Conseil du Marché Financier,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment l'article 51,

Vu le Règlement Général de la Bourse, notamment les articles 166 à 170,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 5 mars 2014 de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : D. 2,680 ;
- Nombre des actions visées : 4 492 040 actions ;
- Période de maintien de cours : 15 séances de bourse, allant du 11 mars 2014 au 1er avril 2014 inclus.

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 12 mars 2014 de suspendre la cotation de la valeur SOPAT, et de reporter la période de la procédure de maintien de cours, à partir du mercredi 12 mars 2014 à une date ultérieure qui sera fixée par décision,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 16 mai 2014 de reprendre la cotation des actions de la SOPAT à partir du 19 mai 2014.

Décide de reprendre la période de soumission à la procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital sur les actions de la SOPAT et ce, à partir du lundi 19 mai 2014 jusqu'au jeudi 05 juin 2014 inclus.

A l'expiration de la période de maintien de cours des actions de la SOPAT, Mena Capital Parters -MCP- en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'achat des titres offerts dans le cadre de la procédure de maintien de cours, communiquera le résultat de l'opération à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procédera à sa publication sur son Bulletin Officiel.

### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014, à 14 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis – Tel : 71 911 100, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2013.
4. Fixation des jetons de présence.
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Mandat des co-commissaires aux comptes de la « STIP ».
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014, à 15h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis – Tel : 71 911 100, à l'effet de délibérer sur :

1. continuité de l'activité de l'entreprise.
2. Réduction du capital.

### ASSURANCES SALIM

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « ASSURANCES SALIM » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 10 Juin 2014, à 10 h 30 mn au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2013 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2013 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2013;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Renouvellement du mandat d'administrateurs;
- 9- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

### SOCIETE EL WIFACK LEASING

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à 10 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis – à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2013 ;
- Approbation des états financiers et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013 ;
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2013 ;
- Désignation d'un Co-Commissaire aux Comptes ;
- Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ;
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH », Nous avons l'honneur de vous inviter à se réunir le **Jeudi 12 Juin 2014 à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,**

**A- En Assemblée Générale Ordinaire à 10h**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2013 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2013;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2013;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2013;
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur;
- 8- Information des fonctions de Direction occupées par le nouvel administrateur dans d'autres sociétés;
- 9- Pouvoirs.

**B- En Assemblée Générale Extraordinaire à 11h**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification et mise en conformité légale et réglementaire des Statuts;
- 2- Pouvoirs pour Formalités.

Tous les documents afférents à ces assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis à partir du Mardi 27/05/2014.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.

### L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 18 juin 2014 à 15 h 30 mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation, le cas échéant, des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2013 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2013 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Renouvellement et/ou nomination des membres du Conseil d'Administration;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions de la société en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117;
- 10- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans les délais légaux.

### AIR LIQUIDE TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 13 Juin 2014, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

#### **Assemblée Générale Ordinaire**

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'Administrateurs,
- Renouvellement de mandat du Co-Commissaire aux Comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

### BANQUE DE TUNISIE

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 19 Juin 2014 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis. à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2013,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (l'article 200 et suivants, l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001),
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs,
- Réaffectation des réserves spéciales,
- Affectation du résultat de l'exercice 2013,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités réglementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

### SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 11 Juin 2014 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013;
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013;
- 3- Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013;
- 4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013;
- 6- Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013;
- 8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2013;
- 9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2013;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2013;
- 11- Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.

### ADVANCED E-TECHNOLOGIES : AETECH

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 12 juin 2014 à 10h.30mn à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise avenue de la bourse aux berges du lac à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.
3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sise à la Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

### SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le **jeudi 26 juin 2014 à 9 heures à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2013.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2013.
- 5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2013.
- 6- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2013.
- 7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013
- 8- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2013.
- 9- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2013 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 10- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2013.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2013.
- 12- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- 13- Approbation de la location gérance des fonds de commerce de la Société BHM Distribution.
- 14- Approbation de la conclusion d'emprunts.
- 15- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

#### APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

##### 1. Objet

A l'occasion de l'introduction en bourse, La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », s'est engagée à réserver un siège au conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 12 juin 2014 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

A cet effet, La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 12 Juin 2014 à 10 heures à l'hôtel Golden Tulip Gammarth.

##### 2. Modalités

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », situé au N° 5, RUE 8610 ZI Charguia 1 – Tunis Carthage 2035 - au plus tard le 06 Juin 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « S A H », et portant la mention « Ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur ».

La liste des candidatures répondantes aux conditions et retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens le 09 juin 2014.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 12 juin 2014 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

##### 3. Conditions de Participation

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du conseil d'administration.

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier.
- Pour les candidats actionnaires personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social.
- Pour les candidats actionnaires institutionnels, justifier une participation ne dépassant pas 5% du capital social.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la Société d'Articles Hygiéniques « S A H » ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

##### 4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « S A H », et une fiche de candidature dûment remplie (**Annexe1**);
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'action « S A H » détenu par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**Annexe 2**) ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

**Les annexes 1 et 2 sont disponibles sur simple demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : kammoun.e@lilas.com.tn**

### SOCIETE CELLCOM

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire vendredi 27 juin 2014 à 15H à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatif à l'exercice 2013,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013 et des résultats reportés,
- 6- Approbation des conventions mentionnées dans l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
- 7- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires,
- 8- Autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leurs cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier,
- 9- Pouvoirs,
- 10- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

### SOCIETE CELLCOM

#### APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

##### 1- Objet :

La société **Cellcom** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **Cellcom** informe ses honorables actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

##### 2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société **Cellcom** avant son introduction au Marché Financier,
- Ne pas détenir plus que 0,5% du capital social de la société **Cellcom** pour les personnes physiques et personnes morales et 5,0% pour les actionnaires institutionnels,
- Ne pas être PDG, DGA, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à l'une des sociétés du groupe YKH Holding,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Avoir fait minimum 5 ans d'études universitaires,
- Avoir une expérience significative dans le secteur des télécommunications,
- Etre exempt de tout antécédent judiciaire.

##### 3- Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**,
- Une fiche de candidature (**annexe 1**),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un extrait récent du casier juridique,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**annexe 2**),
- Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par le mandataire social de la personne morale à représenter,
- Une attestation récente du nombre d'actions **Cellcom** prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par la Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de

**Cellcom** sis à 06 Rue Jamel Eddine Al Afghani, 1002, Tunis.

- Un curriculum-vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale accompagné des copies des diplômes.

##### 4- Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe, libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**, et portant la mention: «**Ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires**» et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de la société **Cellcom** sis à 25, rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia II, Ariana au plus tard le vendredi 20 Juin 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.evertex.com.tn](http://www.evertex.com.tn) ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

### SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 26/06/2014 à 15 H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2013.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013.
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013.
- Affectation de résultat de l'exercice 2013.
- Distribution de dividendes.
- Fixation du montant des Jetons de présence.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Ratification de la cooptation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.
- Autorisation à la Société d'achat et de vente de ses propres actions.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

### SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013 le **Lundi 23 Juin 2014 à 10 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises Boulevard Principal les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
- 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2013.
- 5) Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2013
- 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination des nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
- 7) Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 8) Approbation de la désignation de la Coopérative des Manutentionnaires du Marché de Gros « COOPMAG » en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ».
- 9) Election d'un nouveau membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les porteurs minoritaires.

**Il est porté à la connaissance des actionnaires, que la séance d'élection d'un membre au conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les porteurs minoritaires se tiendra au cours de la dite Assemblée Générale Ordinaire.**

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.